

# COMMUNE D'ALBERTVILLE

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 10 AVRIL 2017**



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Le dix avril deux mille dix-sept à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 4 avril 2017, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Marie Christine VANHOUTTE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Fabrice ZANIVAN, Jean-Pierre JARRE, Bérénice LACOMBE, Maurice MONTJOVET, Esman ERGUL, Aziz ABBAS, Pierre POINTET, Muriel THEATE, Dominique RUAZ, Claude BESENVAL, Claudie LEGER, Laurent GRAZIANO, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD,

Étaient excusés :

Vincent ROLLAND qui a donné pouvoir à Martine BERTHET  
Chloé CHENAL qui a donné pouvoir à Catherine TERRAZ  
Lysiane CHATEL qui a donné pouvoir à Valérie ROUGERON  
Noëlle AZNAR MOLLIEUX qui a donné pouvoir à Dominique RUAZ  
David GUILLOT qui a donné pouvoir à Fabrice ZANIVAN  
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Claude BESENVAL

Le quorum étant atteint (27 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire.

Claudie LEGER est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

### COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

#### **1° Arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle de COURCHEVEL**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une commune nouvelle est constituée en lieu et place des communes de la Perrière et Saint Bon Tarentaise. La commune nouvelle est dénommée « COURCHEVEL ».

#### **2° Mise à disposition partielle d'un agent à la communauté d'agglomération Arlysère**

Pascale MASOERO

La communauté d'agglomération ARLYSÈRE a été créée au 1er janvier 2017.

Cette dernière regroupe désormais 39 communes issues des anciennes intercommunalités : communauté de communes du Beaufortain (CCB), communauté de communes du Val d'Arly (Com'Arly), communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL) et la communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS).

Compte tenu des délais nécessaires à la mise en place du schéma de mutualisation de la communauté d'agglomération Arlysère, il a été acté lors de la séance du conseil d'agglomération du 7 janvier 2017 du maintien des conventions de mise à disposition établies dans les anciennes

communautés de communes et syndicats dissous.

Je vous informe que la convention de mise à disposition partielle à 50 % (17H30 hebdomadaire) d'un technicien principal de 2ème classe (7ème échelon) au bénéfice du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Arlysère arrivait à échéance au 31 décembre 2016. Cet agent était chargé d'exercer le suivi des subventions et des contrats.

Dans ce contexte, il a été décidé d'établir une nouvelle convention au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la communauté d'agglomération Arlysère nouvellement constituée pour une durée d'un an sur les mêmes considérants.

Cette mesure a été prévue par une convention de mise à disposition soumise au préalable à l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie B placée auprès du centre départemental de gestion de la Savoie.

L'agent a naturellement été informé de ces éléments et a donné son accord.

### 3° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

### DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
14/03/17	CAF	Espace associatif 21 Rue des Fleurs	01/01/17 31/12/17	Bâtiment B 75,08 m <sup>2</sup>	3,10€ m <sup>2</sup>
03/03/17	UCAA	CENTRE JOSEPH BUET 2 Rue Pargoud	01/01/17 31/12/19	1 bureau de 12,50 m <sup>2</sup> au 1 <sup>er</sup> étage 1 cave de 12,44 m <sup>2</sup>	Gracieux
23/02/17	ETEROCLIT THEATRE	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	15/02/17 14/02/20	Rangement 1 Box 7 – 11 m <sup>2</sup>	34,10 €
13/02/17	OGCA	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	01/01/17 31/12/17	Bâtiment dénommé « secrétariat » 2 réserves 24,56 m <sup>2</sup>	76,14 €
13/02/17	L'ATELIER	MONTEE A HUGUES EX PRIM 14 Montée Adolphe Hugues	01/01/17 31/12/17	156,12 m <sup>2</sup>	813,62 €
16/02/17	JAZZBERTVILLE	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	15/02/17 14/02/20	Bureau n°222, 2ème étage de 18 m <sup>2</sup>	280,80 €
02/02/17	CERNA	MAISON PERRIER DE LA BATHIE Place de conflans	01/01/17 31/12/17	5 bureaux d'une surface totale de 145,75m <sup>2</sup>	787,05 €
03/02/17	ALBERTVILLE TARENTAISE TRIATHLON	SALLE RENE CASSIN Salle René Cassin Sous sol niveau 1	01/01/17 31/12/17	45 m <sup>2</sup> de locaux de stockage	Fluides à la charge de l'association
03/02/17	COMITE DES FETES	CENTRE JOSEPH BUET 2 Rue Pargoud	01/01/17 31/12/19	1 bureau de 17 m <sup>2</sup> au 1 <sup>er</sup> étage	Gracieux
13/01/17	SKI CLUB BELLE ETOILE	CENTRE JOSEPH BUET 2 Rue Pargoud	01/01/17 31/12/17	74,20 m <sup>2</sup>	1 048,77 € Charges comprises
08/01/17	STE MYCOLOGIQUE	MONTEE A HUGUES EX PRIM 14 Montée Adolphe Hugues	01/01/17 31/12/17	52,72 m <sup>2</sup>	225,94 €
25/01/17	IFAC	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/01/17 31/12/19	Bureaux n°318, 320 et 321, 3ème étage de 64 m <sup>2</sup>	998,40 €
13/01/17	ARSAVI	ECOLE VAL DES ROSES 13 Avenue du Val des Roses	01/01/17 31/12/17	Appartement « neutre » de type F4, situé au 1er étage, D'une superficie d'environ 69 m <sup>2</sup>	1076,40 € Charges comprises
13/01/17	ARSAVI	RESIDENCE DE L'ETOILE 2 Avenue Victor Hugo	01/01/17 31/12/17	Bureaux d'une surface de 64,83 m <sup>2</sup> Maison de la justice et du droit	1 011,35 € Charges comprises
13/01/17	THEATRE DU SYCOMORE	Espace associatif 21 Rue des Fleurs	01/01/17 31/12/17	Locaux de stockage de 53,14 m <sup>2</sup>	164,73 €
25/01/17	ECLAIREURS	CHEMIN DE L'OLIVET 120 Chemin de l'Olivet	01/01/17 31/12/18	RDC : 1 local de stockage de 92,66 m <sup>2</sup>	Gracieux
02/02/17	TRANS SERVICE ASSOCIATION	CHEMIN DE L'OLIVET 120 Chemin de l'Olivet	01/01/17 31/12/18	257,14 m <sup>2</sup> dont hangar de 114,40 m <sup>2</sup>	Gracieux
03/02/17	PETREQUIN Christian	2 place de Conflans	01/02/17 31/01/18	Local commercial de 46,20 m <sup>2</sup>	2 316,00 €
06/03/17	COMITE DES FETES	CENTRE JOSEPH BUET 2 Rue Pargoud	01/03/17 30/04/17	Bureau 1 <sup>er</sup> étage – 15 m <sup>2</sup>	Gracieux
06/03/17	ACAMTARE	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	01/03/17 31/12/18	Bâtiment C Local de stockage de 25,11 m <sup>2</sup> Double n°10 et 11	77,84 €

**DÉCISIONS CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE RÈGLEMENT DES MARCHÉS ET DES ACCORDS-CADRES CONCLUS ENTRE LE 01/01/2017 et 23/03/2017**

**Fournitures**

**MARCHES COMPRIS ENTRE 20 000 € ET 89 999 €**

Objet	Marché N°	Date	Titulaire	Montant	
				Min.	Max.
Signalisation routière verticale : fourniture de panneaux et accessoires	M31602023	02/17	SIGNAUX GIROD 39400 Morez		40 000 €

**Montant total pour cette tranche 40 000 €**

**MARCHES COMPRIS ENTRE 90 000 € ET 206 999 €**

Objet	Marché N°	Date	Titulaire	Montant	
				Min.	Max.
Fourniture de carburant pour le parc automobile de la ville d'Albertville et du Centre Communal d'Actions Sociales au moyen de cartes accréditives	AO1601006	03/17	LAURIN 73200 Albertville		137 500 €

**Montant total pour cette tranche 137 500 €**

**MONTANT TOTAL FOURNITURES : 177 500 €**

**Services**

**MARCHES COMPRIS ENTRE 20 000 € ET 89 999 €**

Objet	Marché N°	Date	Titulaire	Montant	
				Min.	Max.
Contrôle périodique des installations électriques	M31602117	02/17	APAVE 73800 STE HELENE DU LAC		40 000 €

**Montant total pour cette tranche 40 000 €**

**MONTANT TOTAL SERVICES : 40 000 €**

**Travaux**

**MARCHES COMPRIS ENTRE 90 000 € ET 4 999 999 €**

Objet	Marché N°	Date	Titulaire	Montant	
				Min.	Max.
Restauration de la couverture du clocher et de son accès de l'église Notre Dame de l'Assomption et Saint Grat à Conflans, commune d'Albertville	M31601815	02/17	sas eurotoiture 73460 Sainte-Hélène-sur-Isère		175 634 €

**• Décisions concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros - Liste des ventes réalisées sur AGORASTORE**

Libellé	Fin d'enchère	Prix enchéri TTC	Nom	Prénom
Imprimante couleur multi fonction HP Officejet Pro 8500 (réf CN0545Q15H) NEUVE !	01/12/2016 18:02	144	YACOB	Toufique
Imprimante couleur multi fonction HP Officejet Pro 8500 (réf CN0545Q1YH) NEUVE !	01/12/2016 17:30	84	garage gerard	
Imprimante laser couleur DELL 3115 (n° de série FOZXNC1) NEUVE + module recto verso NEUF	01/12/2016 17:00	399	ZACH & SON SRL	
Imprimante laser couleur DELL 3115 (n° de série 89ZXNC1) NEUVE + bac papier supplémentaire NEUF + module recto verso NEUF	01/12/2016 16:32	346,5	EASII IC	
Imprimante laser couleur DELL 3115 (n° de série 20ZXNC1) NEUVE + bac papier supplémentaire NEUF + module recto verso NEUF	01/12/2016 16:06	430,5	garage gerard	
Lot de 100 chaises de jardin en plastique blanc	31/10/2016 17:00	840	SARL POLYCOMMERCE	
Imprimante laser couleur DELL 5110cn (n° de série 5GPF891) + 4 cartouches neuves	31/10/2016 17:00	86	autoselection	
Lot de 50 chaises de jardin en plastique blanc	31/10/2016 16:08	451,5	SARL POLYCOMMERCE	
Lot de 50 chaises de jardin en plastique blanc	31/10/2016 16:08	451,5	SARL POLYCOMMERCE	
Lot de 25 chaises de jardin en plastique blanc	31/10/2016 16:04	169,05	SARL POLYCOMMERCE	
Lot de 25 chaises de jardin en plastique blanc	31/10/2016 16:00	87	SARL POLYCOMMERCE	
Imprimante laser couleur DELL 3115cn (n° de série FX9JDB1) + bac papier supplémentaire	29/09/2016 16:08	178,5	DECHANDON	Daniel
Imprimante couleur multi fonction HP Officejet Pro 8500 (réf CN0545Q15R)	29/09/2016 16:00	42	CELLAURO	vincent
Imprimante couleur multi fonction HP Officejet Pro 8500 (réf CN0545Q1Z2)	29/09/2016 15:00	45	COUTURIER	Pascal
Imprimante couleur multi fonction HP Officejet Pro 8500 (réf CN0545Q159)	29/09/2016 15:00	42	MINEBOIS	BENJAMIN
Imprimante couleur multi fonction HP Officejet Pro 8500 (réf CN0545Q154)	29/09/2016 15:00	42	image directe	

#### **4° Remerciements des associations**

Martine BERTHET

Les associations suivantes remercient la municipalité pour l'octroi de subventions :

- l'association "Les Marmottons"
- la Banque Alimentaire

#### **5° Le prochain conseil municipal est programmé lundi 22 mai 2017 à 18 heures**

### **DELIBERATIONS**

#### **1-1-1 Budget principal de la ville - Choix des taux d'imposition**

**Approbation des taux d'imposition communaux** des contributions directes pour 2017, comme suit :

- 12,78 % pour la taxe d'habitation ;
- 17,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 75,26 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
avec 6 ABSTENTIONS**

-----

#### **1-1-2 Budget principal de la ville - Décision modificative n°1**

Décision modificative n°1 du budget principal 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 200 123 € en fonctionnement et à + 186 228 € en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
avec 6 ABSTENTIONS**

-----

#### **1-2-1 Subvention de fonctionnement de 200 euros à l'association Française des opérés du cœur et des malades cardiaques (AFDOC)**

Versement d'une subvention de fonctionnement de 200 euros à l'association Française des opérés du cœur et des malades cardiaques pour l'année 2017.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **1-2-2 Subvention de fonctionnement de 200 euros à l'association du Quartier du Champ de Mars**

Versement d'une subvention de fonctionnement de 200 euros à l'association du Quartier du Champ de Mars pour l'année 2017.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **1-2-3 Subvention de fonctionnement de 200 euros à l'association Université Populaire de Parents**

Versement d'une subvention de fonctionnement de 200 euros à l'Université Populaire de Parents pour l'année 2017.

## **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-2-4 Subvention de fonctionnement de 100 euros à l'association « Les conciliateurs de justice des 2 Savoie »**

Versement d'une subvention de fonctionnement de 100 euros à l'association « Les conciliateurs de justice des 2 Savoie » pour l'année 2017.

## **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-2-5 Subvention de fonctionnement de 80 euros à l'association Albertville-Ugine Brazilian Jiu Jitsu**

Versement d'une subvention de fonctionnement de 80 euros à l'association Albertville-Ugine Brazilian Jiu Jitsu pour l'année 2017.

## **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-2-6 Subvention de fonctionnement de 80 euros à l'association Equilibrium**

Versement d'une subvention de fonctionnement de 80 euros à l'association Equilibrium pour l'année 2017.

## **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-2-7 Subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association Les allumés du chrome – Déplacement à Winnenden**

Subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association Les allumés du chrome pour la prise en charge d'une partie des frais de déplacement de l'association dans le cadre de son déplacement à Winnenden.

## **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-2-8 Attribution des subventions et participations en réponse à l'appel à projet 2017 du contrat de Ville**

Versements des subventions aux associations et des participations à Val Savoie Habitat comme suit :

<b>Association/organisme</b>	<b>Action retenue</b>	<b>Subvention</b>
Val Savoie Habitat	Concertation pieds d'immeubles	500 €
ARSAVI	Intervenant en commissariat	4 000 €
Val Savoie Habitat	Intervention des pompiers à la Contamine	1 000 €
Sou des écoles	Chanter et partager	780 €
Ski Club Olympique Belle Etoile (SCOBE)	Bourse aux skis	800 €
Olympique Albertville Football Club (O AFC)	Création d'une équipe de football féminin	300 €
Confédération syndicale des familles (CSF)	Accueil, orientation et aide à la complétude des dossiers	2 000 €
Comité de bassin d'emploi (CBE)	Accompagnement à la mise en stages scolaires de jeunes	950 €
Mission locale jeunes Albertville-Tarentaise (MLJ)	Chantiers professionnels, humanitaires et événementiels pour les jeunes	11 000 €
<b>Total</b>		<b>21 330 €</b>

**Martine BERTHET, Jean-François BRUGNON, Maurice MONTJOVET et Bérénice LACOMBE quittent la séance et ne participent pas au vote  
Le quorum est réapprécié (23 personnes)**

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-2-9 Convention d'objectifs avec la mission locale jeunes Albertville-Tarentaise**

La subvention totale attribuée à la mission locale jeunes Albertville-Tarentaise est fixée pour l'année 2017 à 28 500 euros.

Approbation de la convention d'objectifs pour la mission locale jeunes Albertville-Tarentaise et autorisation de signature.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**Martine BERTHET, Jean-François BRUGNON, Maurice MONTJOVET et Bérénice LACOMBE rejoignent la séance.  
Le quorum est réapprécié (27 personnes)**

**1-3-1 Droits et tarifs – Droits de voirie**

**Conditions d'abattement des droits de voirie en cas de travaux sur la voie publique affectant l'usage des étalages et des terrasses**

Instauration d'un abattement des droits de voirie pour les commerces correspondant au temps effectif de privation de jouissance si des travaux d'intérêt général sur la voie publique empêchent l'occupation du domaine public (par des terrasses ou autres mobiliers commerciaux), pendant au moins un mois consécutif.

Cet abattement s'apprécie au « prorata temporis » mensuel de l'interruption d'exploitation.

Il correspond à un mois minimum de droits de voirie, reconductible en fonction de la durée effective

de l'interruption d'exploitation dûment constatée par les services municipaux.  
 Cette mesure, non reconductible, ne peut dépasser le montant de la facturation annuelle même si les travaux sont d'une durée supérieure à un an.

Instauration également d'un abattement de droits de voirie aux titulaires de droits de voirie si les travaux sur la chaussée sont à proximité immédiate de leurs commerces ;

Trois critères cumulatifs doivent être réunis pour permettre l'abattement des droits de voirie :

1. L'ampleur des travaux impliquant une modification structurelle de la voirie comme le changement dans la répartition entre chaussée et trottoir, la rénovation des réseaux d'assainissement ;
2. La durée des travaux doit être supérieure à 1 mois entier et continu ; cette période est calculée à partir de la date de l'ordre de service à l'entreprise titulaire du marché jusqu'à la date de réception provisoire de l'aménagement ;
3. Le commerce bénéficiaire de l'autorisation est implanté dans l'ensemble de la voie, ou de la portion de voie, concernée par les importants travaux de voirie.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **1-3-2 Tarifs 2017-2018**

#### **Tarifs Pass enfance jeunesse, Tarifs Pass adulte, adhésion adulte au centre socioculturel**

Approbation des tarifs du Pass enfance jeunesse et du Pass adulte, adhésion adulte au centre socioculturel, applicables dès le début des vacances scolaires d'été 2017 comme suit :

- ALBERTVILLOIS : 6 euros
- RESIDENTS COMMUNES EXTÉRIEURES : 12 euros

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **1-3-3 Tarifs du centre international de séjour, Citadelle de Conflans**

Approbation des tarifs du 01/04 au 30/09/17 de la Citadelle de Conflans comme suit :

#### **CITADELLE DE CONFLANS**

##### **GRILLE TARIFAIRE DU 01/04 AU 30/09/17**

% de réduction possible suivant actions commerciales engagées																	
<b>TARIFS INDIVIDUELS et @COMMERCE PAR LOGEMENT</b>	Tarifs Standards	5 %	10 %	12 %	15 %	16 %	17 %	18 %	19 %	20 %	22 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %
Chambre double	73 €	69 €	66 €	64 €	62 €	61 €	61 €	60 €	59 €	58 €	57 €	55 €	51 €	47 €	44 €	40 €	37 €
Chambre triple	88 €	84 €	79 €	77 €	75 €	74 €	73 €	72 €	71 €	70 €	69 €	66 €	62 €	57 €	53 €	48 €	44 €
Chambre quadruple	99 €	94 €	89 €	87 €	84 €	83 €	82 €	81 €	80 €	79 €	77 €	74 €	69 €	64 €	59 €	54 €	50 €
Chambre famille (5 p)	150 €	143 €	135 €	132 €	128 €	126 €	125 €	123 €	122 €	120 €	117 €	113 €	105 €	98 €	90 €	83 €	75 €

<b>SUPLÉMENTS</b>	
Petit déjeuner	7 €
Demi pension	58 €
Pension complète	70 €
Location salle/jour	150 €
Collation séminaire/personne	4 €
Supplément boisson repas sur place (en pension complète)	2 €
Chambre individuelle	18 €



TARIFS GROUPE > 15 P		
PAR PERSONNE BASE DOUBLE EN PENSION COMPLÈTE		
% de réduction possible suivant actions commerciales engagées		
Entre -5 % et -15% sur tarifs groupe pension complète et demi pension		
Basse saison : du 01/04 au 07/07 Du 03/09 au 30/09/17	- de 3 nuits	3 nuits et +
Haute saison : du 08/07 au 02/09/17		
Basse saison	60 €	52 €
Haute saison	61 €	53 €
Supplément boisson repas sur place	2 €	
Supplément chambre individuelle	17 €	

PAR PERSONNE BASE DOUBLE EN DEMI PENSION		
Basse saison	56 €	48 €
Haute saison	57 €	49 €
Supplément boisson repas sur place	2 €	
Supplément chambre individuelle	17 €	

Frais de dossier : 20 €
Assurance annulation en option : 20 €

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### 2-1 Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux - Modification

Suite à la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'un nouvel indice brut terminal de la fonction publique, applicable aux indemnités de fonction des élus locaux ;

Maintien des pourcentages des indemnités comme fixés précédemment :

- indemnités du maire : **68,40 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- indemnités des adjoints : **23,68 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- indemnités des conseillers municipaux délégués : **10 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- indemnités des conseillers municipaux chargés de dossiers mais qui ne disposent pas d'une délégation : **4,21 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- indemnités des conseillers municipaux qui ne disposent pas d'une délégation : **2,64 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Approbation du tableau qui récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ;

Le montant total des indemnités ainsi allouées aux élus restant inférieur au montant total des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

Prise en compte du nouvel indice brut terminal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### 2-2-1 Cession terrain à monsieur Fatih KARATAS – Parcelle AB n°578 de 312 m<sup>2</sup> – Lieudit

## **Pré Marcheraz**

Cession au profit monsieur Fatih KARATAS de la parcelle communale cadastrée section AB n° 578 d'une contenance cadastrale de 312 m<sup>2</sup> sise lieudit Pré Marcheraz, avenue Général de Gaulle, au prix de 24 960 euros (vingt quatre mille neuf cent soixante euros).

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **2-2-2 Cession d'une cave aux consorts MASSUCCO - Copropriété l'Arclusaz, 3 pl. Ferdinand Million**

Cession par la commune d'Albertville au profit des consorts MASSUCCO de la cave située dans la copropriété « l'Arclusaz » sise 3 place Ferdinand Million, d'une superficie totale de 93,70 m<sup>2</sup>, constituant les lots n°1230, 1231 et 1232 de cette résidence, au prix de 28 000 euros (vingt huit mille euros).

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **2-2-3 Cession de terrain à La grande Loge de France – Chemin de la Combe de Savoie**

Cession à l'association La Grande Loge de France des parcelles cadastrées section AY n°378 et AY n°380 d'une superficie totale de 4 599 m<sup>2</sup>, situé entre le chemin du Pont Albertin et le chemin de la Combe de Savoie au prix de 206 955 euros (deux cent six mille neuf cent cinquante cinq euros).

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **2-2-4 Mise en vente du Château Rouge et terrain attenant - Conflans**

Approbation de la mise en vente du Château Rouge et de la parcelle AM 84.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **2-2-5 Acquisition auprès de madame Danièle RACT – Parcelle A n°475 de 182 m<sup>2</sup> - Route de Perthuis**

Acquisition communale de la parcelle cadastrée section A n° 475 d'une superficie de 182 m<sup>2</sup> sise route de Perthuis, appartenant à Madame Danièle RACT, au prix de 25 000 euros (vingt cinq mille euros).

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **2-2-6 Acquisition SCI ALBERTVILLE LE PARC DE JADE– Tènement foncier de 31 m<sup>2</sup> issu de la parcelle A n° 1291 - Chemin des Galibouds**

Acquisition communale à l'euro symbolique du tènement foncier de 31 m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée section A n° 1 291 m<sup>2</sup> d'une superficie de 3 125 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI ALBERTVILLE "le parc de Jade" - 25 rue du Pré Faucon ZAE des Glaisins 74943 ANNECY LE VIEUX

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **2-3-1 Convention de mise à disposition temporaire du bâtiment ex-SAMSE à la gendarmerie d'Albertville**

Mise à disposition gracieuse et temporaire à la gendarmerie d'Albertville de l'ensemble des anciens

bâtiments de la SAMSE pour servir de terrain d'entraînement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**2-3-2 Convention de mise à disposition temporaire à ARLYSERE du parking clos bâtiment ex-SAMSE**

Mise à disposition gracieuse et temporaire à la communauté d'agglomération ARLYSERE de l'espace clos à l'extérieur des anciens bâtiments de la SAMSE pour servir de parking.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**2-4 Dénomination salle n° 3 du gymnase municipal rue des fleurs - Salle Yannick LAVILLE**

La municipalité propose de donner le nom Yannick LAVILLE à la salle n° 3 du gymnase municipal rue des fleurs, lieu habituel d'entraînement du club en hommage à son professeur Yannick LAVILLE.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**2-5 Convention de jumelage entre la ville et 6<sup>ème</sup> compagnie du 7<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs Alpains**

Les officiers, sous-officiers, caporaux, clairons et chasseurs de la 6<sup>ème</sup> compagnie du 7<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs Alpains ainsi que la commune d'Albertville souhaitent rapprocher les habitants de la commune de leur armée en créant un lien pérenne, fait de compréhension mutuelle et de connaissance de l'autre.

Approbation de la convention de jumelage entre la Ville d'Albertville et la 6<sup>ème</sup> compagnie du 7<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs Alpains et autorisation à signer.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**3-1 Modification du tableau des effectifs**

A compter du 11 avril 2017, création d'un poste de technicien territorial à temps complet au sein du service études et travaux afin de répondre à l'accroissement de la charge d'activité au sein du service études et travaux.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**3-2 Création d'un poste de contractuel – Animatrice famille du centre socioculturel**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Création à compter du 11 avril 2017 de l'emploi d'animatrice famille du centre socioculturel sur un contrat de droit public – Article 4 de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat auquel renvoie l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée – d'un an (renouvelable une fois sous conditions)

Poste à temps complet (35/35ème) sur le grade d'animateur territorial (catégorie B).

Niveau de recrutement : Diplôme d'Etat de CESF (Conseillère en Economie Sociale et Familiale) ; Brevet de Technicien Supérieur Economie Sociale et Familiale.

Rémunération : indice brut 366 (indice majoré 339) de la fonction publique territoriale.

Recrutement d'une animatrice famille du centre socioculturel à temps complet (35/35ème) au grade d'animateur territorial (catégorie B).

Sur les missions suivantes :

- Accompagner, mettre en œuvre, animer des actions collectives ou individuelles en cohérence avec le projet centre social ;
- Coordonner l'animation collective familles.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **4-1 Autorisation de dépôt de la demande de permis de construire de la chaufferie biomasse**

Dépôt de la demande de permis de construire de la chaufferie biomasse qui comprend un bâtiment chaufferie bois et gaz, des silos de stockage de bois et des locaux techniques et qui se développe sur une surface d'environ 3 500 m<sup>2</sup> lieu dit Les Domaines.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **4-2 Demande de permis de démolir – Maison des sœurs 3 rue Suarez**

Dépôt de la demande de permis de démolir de la maison des sœurs située 3 Rue Suarez pour la création de places de parkings.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **4-3 Création d'une extension du centre socioculturel pour un point relais de la caisse d'allocations familiales de la Savoie**

La Caisse d'allocations familiales de la Savoie recherche pour sa nouvelle permanence un emplacement d'une surface d'environ 100 m<sup>2</sup> en centre ville, proche d'un pôle de service public et déjà fréquenté par les usagers de la CAF.

Le bâtiment qui abrite aujourd'hui le centre socioculturel - à proximité de la sous-préfecture, du centre des finances publiques et de la gare - répondrait à ses attentes, sous réserve d'une extension, voire d'un réaménagement, la Caisse d'allocations familiales pouvant subventionner significativement les travaux correspondants.

La proximité des deux entités leur permettrait par ailleurs de développer un projet novateur en termes d'accueil et de traitement des demandes de leurs usagers.

Approbation de cette opération d'extension/rénovation du centre socioculturel.

Lancement des études et travaux d'extension, rénovation et réaménagement du bâtiment communal occupé actuellement par le centre socioculturel, en vue d'y accueillir également la permanence de la Caisse d'allocations familiales de la Savoie, sachant que les crédits d'études sont ouverts au budget principal 2017 à l'occasion de la décision modificative n°1 adoptée par ailleurs ce jour.

Autorisation à madame le maire à déposer la demande de permis de construire afférente à cette extension/rénovation.

Sollicitation de toutes les subventions possibles pour ce projet, notamment auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Savoie.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **5-1 Convention d'organisation entre la commune d'Albertville et la Société Critérium du Dauphiné Organisation**

Le dimanche 11 juin 2017, Albertville accueillera le départ de la 8ème étape du critérium du Dauphiné qui reliera la cité olympique au plateau de Solaison.

Une convention vient formaliser les engagements de la collectivité et de la société Critérium du Dauphiné Organisation en matière financière, logistique et de communication.

Le coût financier de l'accueil de l'étape est de 20 000 euros HT.

Approbation de la convention avec la société Critérium du Dauphiné Organisation et autorisation à la signer.

Sollicitation de toutes les subventions possibles auprès d'autres collectivités ou organismes.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
avec 6 ABSTENTIONS**

-----

**5-2 Convention d'organisation entre la commune d'Albertville et l'association Alpes Vélo - Tour de l'Avenir**

Le samedi 26 août 2017, Albertville accueillera le départ de la 8<sup>ème</sup> étape du Tour de l'Avenir.

Le territoire d'Alysère accueillera une étape du Tour de l'Avenir sur les 3 prochaines éditions. Le coût de cet accueil sera pris en charge par la communauté d'agglomération.

Une convention vient néanmoins formaliser les engagements logistiques de la commune accueillante avec la société Alpes Vélo, organisatrice de l'épreuve.

Approbation et signature de la convention avec la société Alpes Vélo.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
avec 1 ABSTENTION**

-----

**6-1 Achat d'électricité : intégration aux futures consultations lancées par le SDES des points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA**

Le SDES coordonne depuis 2015 un groupement de commandes pour l'achat d'électricité au profit de 181 partenaires de Savoie pour près de 700 sites dont la puissance souscrite unitaire est supérieure à 36 kVA. Les marchés de fourniture actuels arriveront à échéance le 31 décembre 2017.

Afin d'assurer la continuité avec les marchés en cours, le SDES lance une nouvelle consultation courant 2017 avec l'objectif de poursuivre la fourniture au 1er janvier 2018.

Cette consultation sera également ouverte aux sites actuellement au tarif dit « bleu » (dont la puissance souscrite unitaire est inférieure ou égale à 36 kVA) alimentant la majorité des installations de bâtiments et éclairage public mais également les feux tricolores, les bornes de recharge pour véhicules électriques, les bornes marchés et foraines ainsi que les branchements provisoires.

Approbation de l'intégration de l'ensemble des points de livraison en électricité aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA.

Autorisation à madame le maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**7-1 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour l'opération « Réseau de chaleur bois énergie, création d'une chaufferie bois de 8,5 MW et d'un réseau de chaleur de 16 km »**

Adoption du plan de financement prévisionnel faisant apparaître les participations financières de l'ADEME, de l'Europe et de l'Etat :

Origine du financement	Montant HT
ADEME	7 225 090 €
FEDER	1 410 000 €
ETAT (FSIPL)	400 000 €
<i>Commune</i>	7 464 910 €
TOTAL	16 500 000 €

Approbation du coût prévisionnel des travaux pour un montant de 16 500 000 euros hors taxes.  
 Approbation du plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'État ;  
 Les crédits nécessaires sont prévus à l'AP/CP n°2015-02 et ouverts, dans chaque budget concerné.  
 Sollicitation de toutes les subventions possibles auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **7-2 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour l'opération «Travaux de sécurisation des bâtiments scolaires»**

Il est proposé de solliciter ce fonds de soutien pour les travaux de sécurisation des accès aux écoles maternelles et élémentaires d'Albertville.

Les travaux portent sur 12 bâtiments scolaires et répondent aux préconisations du référent sûreté.  
 Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 609 378 euros hors taxes.

Approbation du plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'État

Origine du financement	Montant H.T.
Etat (FIPD 2016)	269 404 €
Etat (FSIPL 2017)	209 536 €
Commune	130 437 €
Total	609 378 €

Approbation du coût prévisionnel des travaux pour un montant de 609 378 euros hors taxes.  
 Les crédits nécessaires sont prévus à l'AP/CP n°2015-02 et ouverts, dans chaque budget concerné.  
 Sollicitation de toutes les subventions possibles auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **7-3 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour l'opération «Travaux pour la mise en accessibilité de 12 établissements recevant du public (ERP), inscrits dans l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) – Année 2017»**

Approbation du coût prévisionnel des travaux pour un montant de 426 045 euros hors taxes et se décomposant comme suit :

Etablissement	TOTAL HT
Hôtel de Ville (travaux non réalisés en 2016)	45 834 €
Maison communale du Parc du Val des Roses	28 042 €
Salle René Cassin	24 167 €
Salle de la Pierre du Roy	37 500 €
Eglise Saint Grat	11 875 €
Eglise Saint Jean Baptiste	26 667 €
Eglise Saint Sigismond	6 286 €
Ecole élémentaire Raymond Noël	129 908 €
Gymnase de la Plaine de Conflans	29 416 €
Stade municipal	64 625 €
Gymnase intercommunal de la Combe de Savoie	2 350 €
Maison de quartier du Champ de Mars	19 375 €
TOTAL	426 045 €

Approbation du plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'État :

Origine du financement	Montant H.T.
Etat (FSIPL)	149 116 €
Commune	276 929 €
Total	426 045 €

Les crédits nécessaires sont prévus à l'AP/CP n°2015-07 et ouverts, dans chaque budget concerné. Sollicitation de toutes les subventions possibles auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **7-4 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour l'opération « Améliorer la desserte du Centre Hospitalier Albertville - Moûtiers »**

Approbation du coût prévisionnel des travaux pour un montant de 222 500 euros hors taxes.  
Approbation du plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'État :

Origine du financement	Montant H.T.
Etat (FSIPL)	77 875 €
Commune	144 625 €
Total	222 500 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

Sollicitation de toutes les subventions possibles auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **7-5 Demandes de subventions auprès de l'Etat et du département - Restauration de l'autel, du retable Saint Joseph et de son tableau, à l'Eglise Saint Grat à Conflans"**

Approbation du plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'État, du conseil départemental de la Savoie et de la Fondation du patrimoine, le montant de la dépense subventionnable (DS) retenue par la DRAC s'élevant à 42 000 euros hors taxes:

Origine du financement	Montant H.T.
Etat (DRAC) – 25% de la DS et 23,07% du montant total des travaux	10 500 €
Conseil départemental de la Savoie – 36% de la DS et 33,23% du montant total des travaux	15 120 €
Fondation du patrimoine (mécénat + abondement FDP) – 23,70% du montant total des travaux	10 780 €
Commune – Taux 20 % du montant total des travaux	9 100 €
Total	45 500 €

Sollicitation de toutes les subventions possibles auprès de l'Etat, du conseil départemental de la Savoie, et de la Fondation du patrimoine.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **8-1 Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité 2016**

Présentation du rapport 2016 de la commission communale pour l'accessibilité, qui sera transmis, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, au préfet, au président du conseil départemental et au conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ  
LA SÉANCE EST LEVÉE À 19H50**